

LES HORS-CLASSES

Echelon	agrégés		Prof. des écoles, Certifiés PLP, PEPS cat II et IV PLP agricoles		PEGC, CE EPS	
	Durée échelon	Indice	Durée échelon	Indice	Durée échelon	Indice
1	2 ans 6 mois	3 046,73 €	2 ans 6 mois	2 291,99 €	2 ans	2 116,04 €
2	2 ans 6 mois	3 222,68 €	2 ans 6 mois	2 592,96 €	3 ans	2 227,17 €
3	2 ans 6 mois	3 398,63 €	2 ans 6 mois	2 782,81 €	3 ans	2 361,45 €
4	2 ans 6 mois	3 625,52 €	2 ans 6 mois	2 972,65 €	3 ans	2 495,73 €
5	4 ans	3 801,47 €	3 ans	3 218,05 €	3 ans	2 833,74 €
6	1 an par chevron	Gr. A	3 ans	3 431,05 €	jusqu'à la fin	3 046,73 €
7			jusqu'à la fin	3 625,52 €		

Les hors-classes peuvent être atteintes par listes d'aptitude par les maîtres ayant atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale.

Elles accueilleront progressivement 15% des effectifs du corps considéré. Le reclassement se fait à l'indice égal ou immédiatement supérieur à l'indice dans la classe normale.

Le groupe A comprend 3 chevrons : A1, A2, A3, correspondant respectivement aux indices 881, 916 et 963 jusqu'à la fin.

